

10 avenue Louis de Broglie  
Parc de la Rivière  
B.P. 71235  
44312 NANTES CEDEX 3  
Tél. 02.40.94.90.00  
Fax 02.40.94.99.39  
E-mail : nantes-la-riviere@soregor.fr

Mr ou Mme DAVERDIN Gérard  
14 rue des Longvilliers  
78730 Rochefort en Yvelines



Laurence BESSON-HUBERT  
Christian FOUCHARD JPM/CV N° 1604  
Jean-Paul MÉNAGER  
Experts-Comptables Diplômés  
Commissaires aux Comptes  
Directeurs Associés

Nantes, le 23 Février 2010

Madame, Monsieur,

Vous nous avez confié l'établissement de votre déclaration fiscale de Loueur en Meublé pour l'année 2009 et nous vous en remercions.

Nous vous proposons, pour l'année 2010, la poursuite de notre collaboration en vous adressant une lettre de mission à nous retourner signée, accompagnée de votre relevé d'identité bancaire afin de préparer votre autorisation de prélèvement.

Pour optimiser votre régime fiscal, nous vous proposons également d'adhérer au centre de gestion CECOPAL pour l'année 2010. Nous joignons en annexe les avantages fiscaux accordés aux adhérents.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à nous retourner le document d'adhésion signé, accompagné de deux chèques, un de 33 Euros et l'autre de 269 Euros à l'ordre du CECOPAL **avant le 31 Mars 2010 pour bénéficier des avantages pour l'année 2010.**

Nous vous rappelons que vous pouvez joindre directement Mme VINCE au 02.40.94.94.47 ou Mme CHAPELAIN au 02.40.16.49.47.

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Madame, Monsieur,, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Les Collaboratrices,**

**Mmes VINCE/CHAPELAIN**

**Le Directeur,**

**Jean-Paul MENAGER**

10 avenue Louis de Broglie  
Parc de la Rivière  
B.P. 71235  
44312 NANTES CEDEX 3  
Tél. 02.40.94.90.00  
Fax 02.40.94.99.39  
E-mail : nantes-la-riviere@soregor.fr

Mr ou Mme DAVERDIN Gérard  
Loueur en Meublé Professionnel  
14 rue des Longvilliers  
78730 Rochefort en Yvelines



Laurence BESSON-HUBERT JPM/CV N°1579  
Christian FOUCHARD  
Jean-Paul MÈNAGER  
Experts-Comptables Diplômés  
Commissaires aux Comptes  
Directeurs Associés

Nantes, le 18 février 2010

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité d'Expert Comptable pour vous assister dans la rédaction d'une déclaration fiscale et la gestion fiscale, dans le cadre d'un Loueur Meublé Non professionnel dans la résidence **PORT MARLY**. Nous vous remercions de cette marque de confiance.

Cette lettre de mission a pour objet de vous confirmer notre entretien et de définir les conditions de notre collaboration.

Son exécution implique, en ce qui nous concerne, le respect de normes établies par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et applicables à la mission qui nous est confiée.

Nos relations sont régies au plan juridique par les conditions générales d'interventions établies par notre profession.

Pour l'établissement de ces déclarations, nos honoraires sont fixés à la somme de **400 € HT**, qui se décomposent comme suit :

**MISSION FISCALE DE LOUEUR EN MEUBLE  
NON PROFESSIONNEL 2010**

- Archivage Informatique
- Déclarations simplifiées de TVA
- Déclaration N°2031 et 2033

Le paiement de **478.40 € TTC** s'effectuera en deux échéances par prélèvement automatique au **15/9/2010 et au 15/12/2010**. Nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer un relevé d'identité bancaire.

Notre mission ne prend pas en compte la recherche de documents.

Pour la déclaration fiscale, la mission prendra effet à compter de ce jour, elle portera sur les comptes de l'exercice commençant le 01/01/2010 et se terminant le 31/12/2010.

Pour l'établissement des déclarations de TVA, la mission portera sur les comptes de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et se clôturant le 31 décembre 2010.

Si notre proposition vous agréée, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé de la présente lettre de mission, accompagné de votre règlement, afin que nous puissions établir la déclaration fiscale.

En vous remerciant pour la confiance que vous voulez bien nous témoigner,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Expert Comptable,

Le Client,

Jean-Paul MENAGER

DAVERDIN Gérard

*Documents à nous fournir au 31/01/2014:*

- Les extraits bancaires,
- Les attestations de loyers,
- Les tableaux d'emprunt,
- Les charges de copropriété,
- Les taxes foncières,
- La taxe professionnelle,
- Les assurances,
- Les factures diverses relatives à votre activité.

10 avenue Louis de Broglie  
Parc de la Rivière  
B.P. 71235  
44312 NANTES CEDEX 3  
Tél. 02.40.94.90.00  
Fax 02.40.94.99.39  
E-mail : nantes-la-riviere@soregor.fr

Mr ou Mme DAVERDIN Gérard  
Loueur en Meublé Professionnel  
14 rue des Longvilliers  
78730 Rochefort en Yvelines



Laurence BESSON-HUBERT JPM/CV N°1579  
Christian FOUCHARD  
Jean-Paul MÉNAGER  
Experts-Comptables Diplômés  
Commissaires aux Comptes  
Directeurs Associés

Nantes, le 18 février 2010

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité d'Expert Comptable pour vous assister dans la rédaction d'une déclaration fiscale et la gestion fiscale, dans le cadre d'un Loueur Meublé Non professionnel dans la résidence **PORT MARLY**. Nous vous remercions de cette marque de confiance.

Cette lettre de mission a pour objet de vous confirmer notre entretien et de définir les conditions de notre collaboration.

Son exécution implique, en ce qui nous concerne, le respect de normes établies par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et applicables à la mission qui nous est confiée.

Nos relations sont régies au plan juridique par les conditions générales d'interventions établies par notre profession.

Pour l'établissement de ces déclarations, nos honoraires sont fixés à la somme de **400 € HT**, qui se décomposent comme suit :

#### MISSION FISCALE DE LOUEUR EN MEUBLE NON PROFESSIONNEL 2010

- Archivage Informatique
- Déclarations simplifiées de TVA
- Déclaration N°2031 et 2033

Le paiement de **478.40 € TTC** s'effectuera en deux échéances par prélèvement automatique au **15/9/2010 et au 15/12/2010**. Nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer un relevé d'identité bancaire.

Notre mission ne prend pas en compte la recherche de documents.

Pour la déclaration fiscale, la mission prendra effet à compter de ce jour, elle portera sur les comptes de l'exercice commençant le 01/01/2010 et se terminant le 31/12/2010.

Pour l'établissement des déclarations de TVA, la mission portera sur les comptes de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et se clôturant le 31 décembre 2010.

Si notre proposition vous agréée, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé de la présente lettre de mission, accompagné de votre règlement, afin que nous puissions établir la déclaration fiscale.

En vous remerciant pour la confiance que vous voulez bien nous témoigner,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Expert Comptable,

Le Client,

Jean-Paul MENAGER

DAVERDIN Gérard

*Documents à nous fournir au 31/01/2014 :*

- Les extraits bancaires,
- Les attestations de loyers,
- Les tableaux d'emprunt,
- Les charges de copropriété,
- Les taxes foncières,
- La taxe professionnelle,
- Les assurances,
- Les factures diverses relatives à votre activité.



# CENTRE DE GESTION AGREE DES COMMERÇANTS ET PROFESSIONS ARTISANALES DE L'OUEST

*Siege Social* : 7, Avenue des Laons - 44800 SAINT HERBLAIN - Tél. 02 40 37 07 00 - Fax 02 40 37 59 17 - e-mail : cecopal@cecopal.asso.fr  
Association régie par la loi du 19.07.1991 - SIRET : 4330851903027 - N° TVA IR 34 49088119 - NAF 3410 - Agrément DGI 19891 - Organisation agréée n° 118 436

## BULLETIN D'ADHÉSION PREMIÈRE ADHÉSION TRANSFERT D'UN AUTRE CENTRE

### Adhérent

*Cadre réservé au Centre*

• Société : Raison sociale **DAVERDIN GERALD** .....  
 Type société .....  
 Responsable : M  Mme  Mlle  ..... Prénom .....  
 • Individuelle : M  Mme  Mlle  **DAVERDIN GERALD** ..... Prénom **DAVERDIN GERALD** .....  
 • Sigle commercial .....  
 Adresse professionnelle N° et rue **14 RUE DES LONGVILLIERS** ..... B.P. ....  
 Localité **ROCHEFORT EN YVELINES** ..... Tél. **01 69 75 11 50** ..... Fax ..... Email **daverdin.corinne@orange.fr** .....  
 Code postal **7 8 7 3 0** | Bureau distributeur **ROCHEFORT EN YVELINES** .....  
 • Adresse personnelle (pour envoi personnalisé du courrier) M., Mme, Mlle .....  
 N° et rue ..... Localité .....  
 Code postal ..... Bureau distributeur .....  
 • Profession (mentionner en termes précis votre (vos) activité(s)) .....  
 Numéro d'identification intracommunautaire .....  
 F I R ..... 0 ..... Code APE / NAF .....  
 N° d'identification de l'établissement (SIRET) .....  
 • Centre des impôts ..... Code C.I. ....  
 • Régime fiscal : BIC simplifié sur option  **SO** ..... BIC normal sur option  **RO** .....  
 BIC simplifié de plein droit  **SD** ..... BIC normal de plein droit  **RD** .....  
 BA simplifié de plein droit  **BS** ..... BA normal de plein droit  **BN** .....  
 • Exercice comptable d'adhésion du **01 / 01 / 20 10** au **31 / 12 / 20 10**

• Inscription au registre du commerce ? oui  RCS ..... N° .....  
 Inscription au répertoire des métiers ? oui  N° .....  
 Autres ? (si oui, préciser) .....  
 • Date de création ou acquisition de l'entreprise **05 / 01 / 2010** ..... Année de naissance de l'exploitant 19 .....  
 • Statut du conjoint dans l'entreprise : salarié  collaborateur mentionné  associé  sans statut   
 hors entreprise : salarié  non salarié

• Avez-vous déjà été inscrit dans un CGA ? oui  non   
 Si oui, dénomination : .....  
 Adresse ..... B.P. ....  
 Code postal ..... Bureau distributeur ..... Tél. ....  
 Pour la période du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

• Cabinet comptable surveillant actuellement votre comptabilité :  
 Nom : **Nantes La Rivière** .....  
 Adresse **10 Avenue Louis de Broglie Parc de la Rivière BP 71235** ..... B.P. ....  
 Code postal **4 4 3 1 2** | Bureau distributeur **NANTES CEDEX 3** ..... Tél. **02 40 94 90 00**

- Je déclare souscrire entièrement aux statuts de l'Association, ainsi qu'au règlement intérieur et, notamment, à régler la cotisation annuelle dans les **30 jours** suivant la réception de l'appel de cotisation.
- Je joins à l'appui de la présente adhésion le règlement de mon droit d'entrée de **33 €** en un chèque sur ..... N° .....
- (Le droit d'entrée n'est pas dû en cas de transfert d'un autre centre)
- Je m'engage à produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de mon exploitation (décret 75.911 du 6.10.75, article 7-3°) et à respecter les engagements rappelés au VERSO du présent bulletin d'adhésion.

Cachet du Membre de l'Ordre ..... Fait à ..... Signature et cachet de l'entreprise .....  
 Le ..... (précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" et "Bon pour mandat")

## **Avantages fiscaux accordés aux adhérents**

### **ADHESION CENTRE DE GESTION**

Les adhérents des centres de gestion bénéficient d'une dispense de l'application de la majoration de 25% à la base d'imposition de leurs revenus à condition d'être soumis à un régime de bénéfice réel (Régime normal ou simplifié).

### **Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion**

Les adhérents des centres de gestion agréés ou des associations peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu au titre des frais occasionnés par la tenue de leur comptabilité à condition :

-De réaliser un chiffre d'affaires n'excédent pas la limite de 80 000€ pour les ventes et 32 000 € pour les services.

- et être imposés sur option à un régime Réel (Normal ou simplifiée).

### **Montant de la réduction d'impôt**

Le montant de la réduction est égal aux dépenses exposées par la tenue de la comptabilité (Cabinet comptable+ centre de gestion) dans la double limite de 915€ par an et du montant de l'impôt sur le revenu dû pour une année donnée. La réduction d'impôt s'impute après la décote mais avant imputation des crédits d'impôts et des prélèvements ou retenues non libératoires. Le crédit n'est pas restituable lorsque la cotisation d'impôt lui est inférieure.

### **Cas de pluralité d'activités**

En cas de pluralité d'activités relevant de catégories d'imposition distinctes, la réduction d'impôt est appliquée et plafonnées au niveau de chaque catégorie de revenus. En revanche, un contribuable exerçant plusieurs activités relevant de la même catégorie d'imposition dans plusieurs établissements est regardé comme exploitant une seule entreprise.

Dans les sociétés, la réduction d'impôt est plafonnée au niveau de la société puis répartie entre ses membres à raison de leurs droits ou elle est calculée et plafonnée au niveau de chaque associée

### **Remise en cause**

La réduction d'impôt est remise en cause lorsqu'une rectification fait apparaître un dépassement du chiffre d'affaires limité.

### **ADHESION**

L'adhésion doit être faite dans les cinq mois du début d'activité ou de l'ouverture de votre exercice comptable.

### **Notre centre de gestion**

**CECOPAL 7 Avenue des lions 44800 Saint Herblain**

**Droit d'entrée de 33€  
Cotisations 269€ TTC**